

Lékoumou : Cahiers de charges, pomme de discorde entre sociétés forestières, l'Etat et les communautés ?

Sous informées sur les outils de gouvernance forestière, retard dans la mise en place des Conseils de concertation et du Fonds de Développement (FDL)..., dans le département de la Lékoumou au sud-ouest de la République du Congo, les communautés ont du mal à être considérées comme actrices à part entière dans la gestion des ressources naturelles.

Un constat fait par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) en mission de suivi organisée du 20 au 27 septembre 2020, avec la Rencontre pour la paix et les droits de l'Homme (RPDH). Cette mission a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet Forêt Gouvernance, Marché et Climat (FGMC), financé par le Bureau britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement.

Sur le terrain, la question de la participation et des bénéfices générés par l'exploitation des ressources naturelles préoccupe les communautés locales et populations autochtones. Elles parlent de marginalisation, pauvreté grandissante et exclusion. Un véritable hiatus entre exploitation accélérée des ressources forestières dont elles dépendent totalement et pauvreté en leur sein. Les responsables des sept comités de villages que nous avons pu visiter à savoir : Ingolo1, Ingolo2, Mokina, Mbaya, Mapati, Loyo et Missama avec une population d'environ 6 877 habitants dans les sous-préfectures de Zanaga, Komono et Sibiti, ne connaissent pas ou peu le contenu des cahiers de charges dans lesquels figurent les obligations des entreprises qui exploitent dans leurs zones.

Des plaintes fusent pour le manque d'amélioration des conditions de vie des communautés. Véritable scène de prédation, car la pauvreté ici est indescriptible. « Nos forêts sont envahies par des sociétés asiatiques et nous, communautés, ne bénéficions pas des retombées de cette exploitation », lâche d'un ton révolté un membre du comité du village d'Ingolo1, village de 1.200 habitants de la sous-préfecture de Zanaga, dans l'unité forestière d'exploitation « Ingoumina-Lelali », attribuée à l'entreprise Sicofor.

« Nous avons aucune connaissance de cahiers de charges ni de son contenu et il nous est difficile de faire le suivi de ce que les sociétés forestières devraient réaliser entre-partie pour le bien des communautés. Vous êtes dans le village, il n'y a qu'à constater par vous-même s'il y a des réalisations faites par ces sociétés ».

Selon un responsable du village de Mbaya dans la sous-préfecture de Komono, ils ne sont pas consultés dans l'élaboration de ces cahiers de charges. Ce que rejette en bloc Marcel Mampouya, Directeur départemental de l'économie forestière de la Lékoumou. Selon lui : « aucun cahier de charge ne se fait derrière le dos des populations sinon elles n'allaient pas venir danser et boire au moment de validation dudit document », a-t-il fait savoir, avant de confier que « le Congo est un bel exemple en matière de gestion de forêt et aux communautés de jouer leur partition ».

Du côté des sociétés forestières, « nous faisons un effort de nous acquitter de nos droits, par exemple nous avons fourni au Centre de santé intégré (CSI) qui se trouve dans un village de notre concession forestière des produits pharmaceutiques d'une valeur d'un million (1.000.000) de franc CFA, 3.000 litres de carburant à la préfecture et au Conseil départemental soit 1500 litres par institution », a fait savoir un responsable de la société Sipam.

Pour Nina Kiyindou, Chargée du programme « Ressources naturelles et droits des communautés forestières » au sein de l'OCDH, « les organisations de la société civile et les pouvoirs publics ont encore un grand travail à fournir pour ce qui est de la sensibilisation des communautés sur la connaissance de la loi nouvelle forestière et des indicateurs de gouvernance de l'APV et des sauvegardes REDD+ ». Nous sommes conscients de la multiplication des illégalités forestières et des difficultés que rencontrent les communautés en termes de participation et implication dans tous ces processus.

Mais en réalité, les communautés n'ont pas tort. Les processus qui conduisent à l'élaboration des cahiers de charges n'ont jamais été les plus participatifs possibles et transparents. Tout se résume en deux ou trois réunions d'information. Jamais le CLIP n'a été au centre d'un processus de négociation des cahiers de charges. Au contraire, les mesures sont édictées par deux acteurs à savoir l'Etat et l'entreprise, lesquelles mesures sont imposées aux communautés. Celles-ci acceptent par abus de faiblesse et du fait d'une corruption insidieuse à travers la distribution des présents ; ce qui les amène à « venir danser et boire au moment de validation desdits documents ».

Il est temps d'enfin mettre un terme à l'exclusion volontaire des peuples des forêts dans la gestion des ressources forestières et de concevoir avec les sociétés exploitantes, des politiques sérieuses de développement communautaire. Actuellement, les CLPA ont perdu la fierté d'appartenance à leur pays du fait des politiques jusque-là contreproductif.



Foreign, Commonwealth & Development Office

Cet article a été réalisé grâce à l'appui du Bureau britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement. Son contenu est de la seule responsabilité de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH).